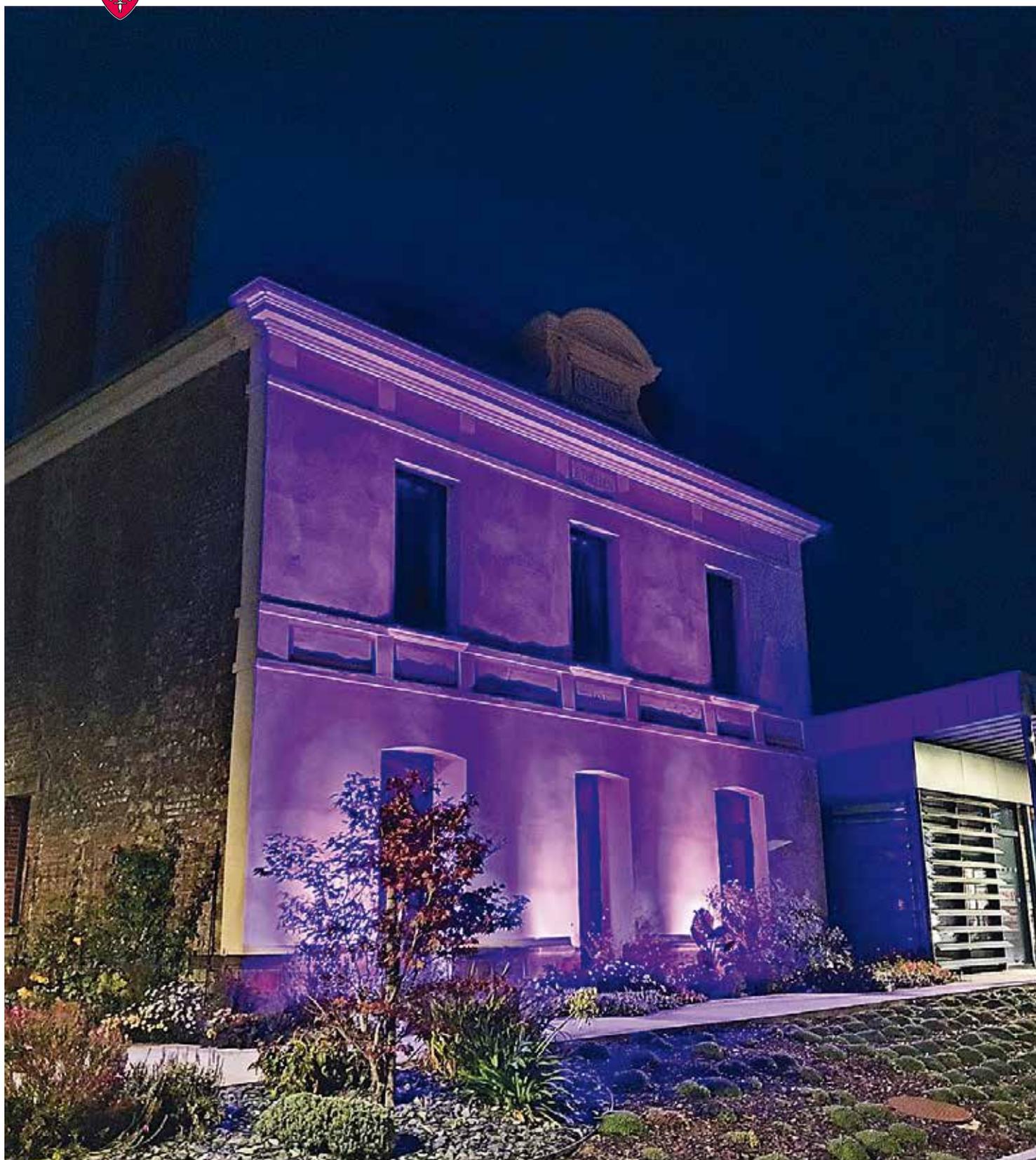
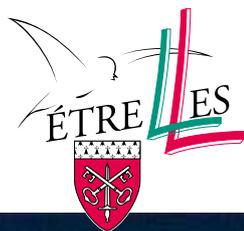


NUMÉRO 81

L'Étrellais

BULLETIN MUNICIPAL / NOVEMBRE 2020



Édito



Chères Etrellaises, chers Etrellais

Après la trêve d'un bel été attendu par tous, c'est une rentrée masquée, qui nous a fait reprendre le chemin de l'école ou du travail,

La propagation exponentielle du virus sur notre département, amène de nouvelles mesures de confinement, pour la population mais aussi pour les commerces de proximité, qui se voient classés dans les activités non essentielles (bars, restaurants, fleuristes, coiffeurs, salons d'esthétique et bien d'autres).

Pour tous les commerces indépendants qui depuis mai se sont adaptés pour accueillir leurs clients dans les plus strictes mesures de sécurité sanitaire, c'est une annonce couperet, semant incertitude et incompréhension.

Il en va de même pour les activités associatives qui n'ont pas pu reprendre normalement (voir pas du tout) les animations et les manifestations pouvant réunir la population.

L'ESPOIR doit pour autant, tous nous animer.. pour combattre cette pandémie sur laquelle nous sommes tous bien démunis. Pour que l'activité économique qui rythme la vie de tous les foyers reprenne pleinement, que chaque famille traverse cette crise sanitaire sans problème de santé, que chacun de nous retrouve une vie sociale normale car vitale pour notre équilibre.

Une lueur positive dans cette morosité ambiante : l'arrivée sur notre commune de nouveaux talents, de nouvelles activités qui en disent long sur la volonté de conjurer cette période anxiogène... vous les retrouverez dans la rubrique nouveautés de ce numéro.

LA VOLONTE des élus est de penser à demain ... à 2021 ; qu'après cette crise inédite, les services soient prêts à vous accueillir. Tout au long de ces derniers mois les travaux de la Salle des Sports des Hairies, de la Bibliothèque ont continué ; La viabilisation de la tranche 3 de la ZAC de la Plesse est terminée et ce sont déjà 13 ventes qui passeront au prochain conseil municipal de novembre. Un grand merci aux entreprises locales qui elles aussi ont su s'adapter pour continuer à faire avancer ces chantiers.

LA SOLIDARITE a été réelle, discrète mais efficace lors du 1^{er} confinement. Les actions de chacun apporte au collectif.

A quelques semaines des fêtes de Noël, moments privilégiés de partage et de temps consacrés à la famille, cette solidarité a encore plus de sens.

Les élus et les agents sont là pour assurer le bon fonctionnement du service public.

Au nom du conseil municipal, je souhaite à toutes et tous,
Une fin d'année 2020 pleine de santé, de joies et d'activités en famille.
Que 2021 soit pour tous l'année de nouvelles perspectives.

Marie Christine Morice
Maire

**POUR LE PROCHAIN ERELLAIS,
DÉPÔT DES ARTICLES
LE 15 JANVIER 2021 DERNIER
DÉLAI. SORTIE PRÉVUE
COURANT MARS 2021.**

Rappels :

Pour les associations une demi-page
et 2 photos maximum

Articles signés par les auteurs

Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF.

2 possibilités :

- envoi par mail à la mairie : accueil@etrelles.bzh

Horaires d'ouverture

	MAIRIE	POSTE
LUNDI	14h - 17h	14h - 19h
MARDI	9h - 12h15 14h - 17h	9h - 12h15
MERCREDI	9h - 12h15 14h - 17h	9h - 12h15
JEUDI	FERMETURE	
VENDREDI	9h - 12h15 14h - 17h	9h - 12h15
SAMEDI	9h - 12h	

Contact mairie :

Tél. 02 99 96 62 11

Fax 02 99 96 53 37

Mail : accueil@etrelles.bzh

Site internet :

www.ville-etrelles.fr

Pensez à vous inscrire
à la newsletter

Facebook : [Mairie d'Etreilles](https://www.facebook.com/Mairie-d-Etreilles)

Permanences en mairie

Mme le Maire et adjoints
sur rendez-vous.

Bulletin municipal d'information
quadrimestrielle

Dépôt légal : 4^e trimestre 2020

Comité de rédaction :

Stéphane Davenel, Julien Lambert,
Maurice Spetebroot, Gwénola Kerrotret,
Daniel Gauthier, Pauline Gaillard,
Charlotte Lours, Stéphanie Savatte.

Directeur de la publication :
Marie-Christine Morice.

Conception et impression :
Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitry

Bienvenue à

01/05/2020	Alexis GARDAN	9 rue des Peupliers
05/05/2020	Ilyes BEAUGENDRE	7 rue du Champ Fleuri
25/05/2020	Jules BAGORY	6 impasse des Saulniers
06/06/2020	Émilien THÉBERT	Lieu-dit « La Maison Neuve »
16/06/2020	Tom CORBIERE BADIER	20 bis Allée de la Moutaudière
26/06/2020	Zacharie HERMENIER	21 rue Ile de France
29/06/2020	Briac JULÉ SOREAU	Lieu-dit « Le Tertre »
02/07/2020	Tyméo VIEL	1 rue des Noyers
03/07/2020	Ayden CARRE	Lieu-dit « Le Pont de Launay »
12/07/2020	Lyna DAMON	10 La Croix Limier
23/07/2020	Léonie BOURGE	3 impasse de la Bate
30/07/2020	Chloé DEBRIE	5 rue de la Chaussonnaière
17/08/2020	Naël MARTINAIS	25 rue du Champ Fleuri
23/08/2020	Benjamin GÉHAN	9 impasse de la Bête
28/08/2020	Romy MENEUX	25 Bis La Motte Gérard
04/09/2020	Emmanuel UNEN	16 rue des Pommiers
04/09/2020	Tibo CHATELAIS	Lieu-dit « La Loirie »
15/09/2020	Maëlys BEZARD MOINDROT	18 rue Normand d'Étrelles
26/09/2020	Andréa FOUILLET	2 rue de la Vigne
27/09/2020	Mathis DESNO	18 rue du Champ Fleuri

Félicitations à

11/07/2020	Anaïs LEBASTARD Quentin LEMARCHAND	résidence 36 rue du Chardonneret-Etrelles
18/07/2020	Estelle BOUILHOL Adrien HORVAIS	Roinson-Etrelles
29/08/2020	Marie SAUDRAY BANA Claude TANGUY	3 La Loge-Etrelles
26/09/2020	Aurélienne NEVEU Maurice RAHMATHYAR	résidence La Faucherie



Anaïs LEBASTARD
et Quentin LEMARCHAND



Estelle BOUILHOL
et Adrien HORVAIS



Marie SAUDRAY BANA
et Claude TANGUY



Aurélienne NEVEU
et Maurice RAHMATHYAR

En souvenirs de

02/06/2020	Rosalie MALÉCOT née JOUAULT	5 rue Hyacinthe Hévin Le Mée-Vergéal
16/08/2020	Michel JOSSE	5 rue Hyacinthe Hévin
03/09/2020	MONNERIE née LOUVEL Madeleine	5 rue Hyacinthe Hévin
27/09/2020	Germaine GESLIN née MOREL	résidence « Les Albizzias » 10 bis rue Normand d'Étrelles

Décès hors commune

18/06/2020	Andrée GENDRON née GAUTIER	La Guilmarais-Vitré
16/08/2020	Nicolas SIMON	4 rue des Romains-Cancale

SOMMAIRE

Etat-civil	p 3
Quoi de neuf à Étrelles ?	p 4 - 5
Vie pratique.....	p 6
Vie communale.....	p 7 - 8
Vie municipale	p 9 à 22
Vie scolaire.....	p 23 - 24
Vie associative	p 25 à 31

Horaires de messes

Deuxième et quatrième
dimanche du mois : 10h30

Tél : 02 99 96 61 55

Secrétariat : Du lundi au samedi
de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30

Au presbytère d'Argentré : Les
mardi, mercredi, vendredi

Urgences..... 02 99 96 61 55
Diacre J.M. QUETIER 02 99 49 58 69

Permanence accueil paroissial à Étrelles,
tous les mardis, de 10h à 12h à la maison
des associations



Remerciements de l'association
«Don du sang» : 68 donateurs à Étrelles
le 9 juillet dernier... 68 dons à Étrelles
sur 600 dons sur le département ce
jour là soit plus de 10%.

Chapeau !

Quoi de neuf à Étrelles ?

Clément LE GUÉNIC

Ostéopathe D.O



Installé le 24 août dernier en tant qu'ostéopathe exclusif, Clément Le Guénic est le dernier arrivé dans le centre ville d'Étrelles au 4 rue Marquise de Sévigné.

Sa pratique est variée, il utilise tous types de techniques afin de pouvoir répondre au mieux à chaque motif de consultation tout en restant dans le respect de la santé et du corps de chaque patient.

« *Ma pratique est singulière, polyvalente et adaptée à chaque patient avec pour seuls objectifs la santé du patient et la recherche non seulement de l'efficacité mais aussi de l'objectivité et de la durabilité de mes traitements* » Lors de ses séances de 45 min, il reçoit des patients de tous âges, du nourrisson à la personne

âgée en passant par les sportifs de tous niveaux que ce soit pour du préventif ou du curatif.

« *J'explique toujours à mes patients le pourquoi et la finalité de mon travail dans un discours clair et surtout dans le dialogue avec le patient.* » Il a choisi un éventail d'horaires particulièrement large afin de pouvoir répondre à la demande d'un maximum de patients.

En effet il travaille les :

- Lundi : 9h-13h / 14h-18h
- Mardi : 6h-10h / 11h-14h
- Mercredi : 9h-13h / 14h-18h
- Jeudi : 13h-15h / 16h-20h
- Vendredi : 11h-15h
- Samedi : 14h-18h

N'hésitez pas à prendre rdv au 02.99.23.65.96 ou par internet sur rdvmédicaux.com

NOUVEAU RESTAURANT

Namoovert

Notre restaurant propose une cuisine équilibrée, avec des produits locaux ou bio. C'est une cuisine fusion avec une note gastronomique. Nous sommes aussi végétariens friendly et éco-responsables. Nous sommes ouverts du lundi au vendredi tous les midis, les soirs et week-ends sur réservation à partir de 15 personnes. Nous vous proposons également les menus à emporter et service traiteur avec ou sans livraison.

Vous pouvez nous retrouver sur Instagram, Facebook ou aller sur notre site internet www.namoovert.com ou par téléphone 06 28 79 07 63



Clément Roulin a créé Presta'Charpente

Clément Roulin a créé son entreprise de charpente à Etrelles. Il aime notamment les chantiers atypiques comme la rénovation de pans de structures bois.

Après avoir passé les CAP de menuisier et de charpentier, puis s'être spécialisé en charpente avec un brevet professionnel, Clément Roulin a continué d'être formé puis à travailler pour Jérôme Gadbois à Saint-Didier.

Neuf ans plus tard, il s'installe à son compte à Etrelles, là où résident famille et amis. C'est peut-être d'ailleurs le fait de voir son père, artisan en peinture, à la tête de sa propre entreprise qui l'a motivé à monter la sienne.



NOUVEL OPTICIEN

**TOUTES MUTUELLES
OFFRES PERSONNALISÉES**

ECO-RESPONSABLE INDEPENDANT

**Ouvrez
l'œil**
OPTICIEN-LUNETIER

5 MONTURES RECYCLÉES =
-10% SUR UNE MONTURE NEUVE

LE LUNDI: 14H-19H
DU MARDI AU VENDREDI: 10H-19H
LE SAMEDI: 10H-18H

ON SE DÉPLACE AUSSI À DOMICILE

ZA DE PIQUET OUEST - 35370 ETRELLES
09.50.06.13.50

f i a

Nouvelle bibliothèque

Émilie Poulet, 35 ans, a pris ses fonctions de responsable de la bibliothèque d'Etrelles le 1^{er} octobre dernier.

Après avoir suivi des études en histoire de l'art puis en métiers des bibliothèques à Rennes, elle a travaillé pendant dix années à la bibliothèque de l'École des beaux-arts de Rennes.

Son projet pour la bibliothèque ? En faire un lieu de vie convivial, accueillant et participatif avec des animations et un fonds renouvelé.



Le SMICTOM Sud-Est 35 et le collectif des festivals accompagnent les événements en **TRANSITION ÉCO-RESPONSABLE !**



**LES ATELIERS
ÉVÈNEMENTS
ÉCO-RESPONSABLES
2020-2021**

Un parcours de 4 ateliers -
Parcours complet et GRATUIT. Sur inscription : places limitées !

Ouvert à toute structure
organisatrice de manifestation culturelle, sportive, populaire ou touristique du territoire du SMICTOM SE 35

Contact : Céline Hoffecard / 02 99 74 44 47
Détails et inscription : www.smictom-sudest35.fr
rubrique « j'organise un événement »

Visiteurs par thespic.com / Création SMICTOM SE 35



LA GENDARMERIE RECRUTE !

*En 2020, plus de 10 000 postes proposés.
Plusieurs recrutements possibles, de 17 à 40 ans,
sans conditions de diplôme jusqu'à bac +5.*

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie de Rennes
85, boulevard Clemenceau, 35 200 Rennes

cir.rennes@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Téléphone : 02 99 32 52 90

www.lagendarmerierecrute.fr



CIR RENNES

Venez nous Rencontrer !

Vie communale

Travaux



Travaux ZAC de la Plesse : les 31 lots de la tranche 3 sont viabilisés, 21 lots sont déjà réservés.



Travaux salle de sports des Hairies : réalisation d'enrobés devant la salle, les souches ont été enlevées et le gazon sera réalisé en régie par les agents.



Cimetière Marcel Callo : réalisation d'une nouvelle allée pour de nouvelles concessions et création de nouvelles caves urnes. La pelouse et la pose de bâche ont été réalisées par les agents.



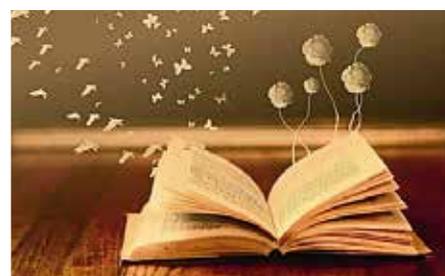
Stéphane Davenel
Adjoint à la voirie.

Bibliothèque

Certains d'entre vous n'ont pas pu rapporter les livres empruntés avant la fermeture de la bibliothèque pour travaux.

Nous vous invitons à les déposer à la Mairie afin que l'on puisse établir un état des lieux des livres que nous possédons.

Merci par avance !



Recensement de la population 2021 :

La Commune recrute 4 agents recenseurs



Le recensement de la population d'Étrelles aura lieu du 21 Janvier au 20 Février 2021.

Outre le dénombrement de la population, le recensement fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert entre autres à

prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.) ou à déterminer les moyens de transports à développer.

Afin de procéder au recensement de chaque foyer Étrellais, la Commune recherche 4 personnes disponibles aux mois de Janvier et Février 2021. La mission est rémunérée.

Si vous êtes intéressé(e), merci de transmettre un CV et une lettre de motivation en Mairie d'Étrelles ou par mail à l'adresse suivante : accueil@etrelles.bzh

Serge Marion

Correspondant
Ouest France



Serge Marion, correspondant Ouest France pendant 23 ans a arrêté ses fonctions au 1^{er} septembre. Nous le remercions sincèrement pour toutes ces années passées à informer la commune tant au niveau associatif qu'au niveau communal. Ouest France lui recherche un successeur : avis aux volontaires.

Visite des Bâtiments communaux

Les élus se sont retrouvés samedi matin 19 septembre pour faire la visite des bâtiments communaux. Ils ont pu visiter les deux chantiers en cours (La bibliothèque et la salle des sports des Hairies) ainsi que le complexe sportif de la place Chanoine et du pôle Enfance. La visite du Presbytère (désaffecté depuis début 2019) a permis aux élus d'appréhender l'ampleur des travaux nécessaires pour pouvoir le rendre accessible au public. Dans les prochains mois l'étude de revitalisation du cœur de bourg permettra de réfléchir sur son devenir.

Laurent Fesselier
Adjoint aux Bâtiments Communaux



Séance du Lundi 15 juin 2020

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, CADET Marie-Ghislaine, DAVENEL Élise, GAILLARD Pauline, GAUTHIER Danièle, JULLIOT Frédérique, LOURS Charlotte, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, CATÉLINE Lionel, DAVENEL Stéphane, FESSELIÉ Laurent, GÉRARD Patrick, LAMBERT Julien, LEMESLE Jérôme, MAUDET Bernard, PERRIER Rémi, ROUSSELET Guy, SCHWAB Gilles

Finances locales – Affectation du résultat 2019 du Budget Commune

Le compte administratif 2019 du budget principal, présenté le 10 février 2020, fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2019 :

- En section de fonctionnement :
 - Le total des recettes de l'année s'élève à : **2 105 537,51 €** (solde d'exécution reporté inclus)
 - Le total des dépenses de l'année s'élève à : **1 342 885,47 €**

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à 762 652,04 €

- En section d'investissement :
 - Le total des recettes de l'exercice atteint : **951 524,86 € (A)**
 - Le total des dépenses de l'exercice atteint **1 299 333,91 € (B)** (déficit d'investissement reporté inclus)

Soit un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de : (A-B) : - 347 809,05 €

Duquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2019 **(C) + 81 606,98 €**

Le besoin de financement de l'investissement 2019 ressort donc à : (A – B + C) : - 266 202,07 €

- En rapprochant les deux sections fonctionnement et investissement, la différence dégage un solde positif de : 496 449,97 €

M. PERRIER demande une explication sur le résultat négatif de la section d'investissement en 2019. M. GABRILLAGUES, responsable des finances, explique que ce qui compte, c'est le cumul des deux sections (fonctionnement et investissement) soit positif.

M. PERRIER demande une explication sur le transfert du Budget Assainissement à Vitré Communauté.

Mme Le Maire explique que depuis le 01 Janvier 2020, la compétence Assainissement est transférée à Vitré Communauté. La clôture du budget est donc obligatoire.

En Décembre 2019, la Loi Engagement et Proximité a donné la possibilité de subdélégation aux Communes. La Commune d'Étrelles a demandé la subdélégation pour garder la gestion de l'assainissement collectif, comme deux autres Communes de Vitré

Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal ainsi que les excédents du budget assainissement conformément au tableau de reprise des résultats.

Résultat du vote : A l'unanimité

Finances locales – Vote des taux d'imposition

Mme Le Maire propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition en 2020, soit :

- TFB = 15.34%
- TFNB = 37.50%

résultat du vote : A l'unanimité

Finances locales – Vote du Budget Primitif Commune 2020

Précisions et échanges durant la présentation :

Mme Le Maire précise que la Commune loue, à l'Association Hyacinthe Hévin, les anciens bureaux des locaux Pasquet pendant les travaux de la maison de retraite.

M. PERRIER demande si toutes

Tableau n°1

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat d'investissement 2019	
Solde d'exécution d'investissement 2019 du budget principal sur compte 001 (A-B)	- 347 809,05 €
Solde d'exécution d'investissement 2019 du budget assainissement sur compte 001 (A-B)	+ 136 767,84 €
Solde des restes à réaliser investissement 2019 du budget principal (C)	+ 81 606,98 €
Besoin de financement de l'investissement 2019 (A-B+C)	- 129 434,23 €
Résultat de fonctionnement 2019	
Résultat de fonctionnement 2019 du budget principal	+ 762 652,04 €
Résultat de fonctionnement 2019 du budget assainissement	+ 160 713,21 €
Résultat à affecter	+ 923 365,25 €
Affectation sur le budget principal	
En réserve sur le compte 1068 (investissement)	+ 762 652,04 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	+ 160 713,21 €
Report en section d'investissement sur le compte 001	+ 136 767,84 €

les cellules sont occupées dans la Maison de santé.

Mme Le Maire explique qu'il y a une cellule réservée pour l'accueil d'un second médecin, à mi-temps en partenariat avec l'hôpital de Vitré à partir de Janvier 2021.

Il y a une cellule vide suite au désistement d'une des 3 sages-femme à l'ouverture de la maison de santé. Elle est donc disponible pour une profession compatible avec l'activité de sage-femme, notamment pour la mutualisation de la salle d'attente.

Mme le Maire ajoute que sur ces deux cellules non-occupées, la Commune n'a pas de loyers et paie les charges mutualisées avec les professionnels locataires dans le cadre d'une gestion par un syndic (Cabinet LEGENDRE).

- Sur l'évolution de l'épargne brute :

M. PERRIER demande ce qui explique l'épargne brute exceptionnelle en 2019.

M. GABRILLAGUES répond que c'est lié aux charges de personnel exceptionnellement basses du fait d'un retard de facturation du service de remplacement (CDG35) en 2018. En 2020, elle sera inférieure du fait de dépenses liées à la COVID19 (achat de masques, gel hydroalcoolique...) et de revenus en moins (loyers...).

M. BIGNON émet une réserve sur la recette de cession de la base Eiffage car il a été indiqué dans la présentation qu'elle ne serait peut-être pas encaissée en 2020.

Mme Le Maire souligne que, comme expliqué à la formation finances des élus, la Commune ne peut inscrire dans son budget que des recettes dont elle a l'engagement juridique écrit. Un compromis de vente a été signé en 2019 donc il est possible d'inscrire cette recette. La Commune espère bien entendu vendre ce terrain en 2020 mais il y a du retard dans les autorisations administratives du fait de la crise COVID-19.

Après en avoir délibéré, le Conseil

Municipal décide :

- De voter le budget par chapitre, conformément à la nomenclature M14

- D'adopter l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 2 197 619.21 € en fonctionnement

- D'adopter l'ensemble des chapitres de la section d'investissement du Budget Primitif 2020 de la Commune qui se trouve en sur-équilibre aux sommes suivantes :

- 2 274 575.16 € en dépenses d'investissement

- 2 793 456.45 € en recettes d'investissement

Résultat du vote : A l'unanimité

Finances locales – Vote du Budget Primitif 2020 ZA Piquet-Ouest

Précisions et échanges durant la présentation :

Mme Le Maire explique le déficit sur la ZA de Piquet-Ouest. Elle indique que les travaux de viabilisation revenaient à 31€/m² lors de la création de la zone et que les élus avaient fait le choix politique de vendre à 25€/m², tarif raisonnable pour des entreprises artisanales.

C'est pourquoi, le budget Commune vient combler le déficit chaque année à hauteur de 26 000€

Mme BARBOT demande combien d'années il faudra pour combler ce déficit. Il reste 3 années et demi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'ensemble des chapitres du Budget Primitif ZA de Piquet-Ouest 2020 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 408 628.82 € pour la section de fonctionnement

- 329 215.72 € pour la section d'investissement

Résultat du vote : A l'unanimité

Finances locales – Vote du Budget Primitif 2020 ZAC de la Plesse

Précisions et échanges durant la présentation :

Mme Le Maire indique que l'emprunt inscrit était celui qui avait été contracté pour l'acquisition des terrains de la ZAC de la Plesse (15ha).

La vente soutenue des terrains permet de payer les travaux de viabilisation sans avoir à recourir à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'ensemble des chapitres du Budget Primitif ZAC de la Plesse 2020 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 1 617 057.38 € pour la section de fonctionnement

- 1 148 040.31 € pour la section d'investissement

Résultat du vote : A l'unanimité

Affaires scolaires Calcul du coût de l'élève

Comme chaque année, la Commune doit faire le calcul du coût d'un élève à l'école publique.

Ce coût s'applique aux demandes de participation des Communes extérieures ayant un élève scolarisé à l'école publique d'Etelles (Communes n'ayant pas d'école publique). Il sert également de base de calcul pour la participation financière de la Commune à l'école privée Notre Dame de Lourdes, dans le cadre du contrat d'association. Il sert au coût élève attribué à l'école privée Notre Dame de Lourdes pour tout élève résidant à Etrelles.

Ce coût est défini par rapport aux charges de fonctionnement de l'école publique (charges de personnel, charges générales, fournitures scolaires...) d'après le compte administratif 2019, validé par le trésorier.

- 1 103.85 € pour un élève en classe maternelle

- 336.49 € pour un élève en classe primaire

Pour information, en 2018, il était de

1121.45€ pour un élève de maternelle et de 326.99€ pour un élève du primaire.

M. BIGNON demande si c'est ce coût qui est pris pour l'école privée.

Mme le Maire répond que c'est ce coût qui sera repris dans la délibération suivante pour l'attribution de la participation à l'école privée.

Le Conseil Municipal décide de fixer le coût de l'élève 2019 à :

- 1 103.85 € pour un élève en classe maternelle
- 336.49 € pour un élève en classe primaire

Résultat du vote : A l'unanimité

Affaires scolaires – Participation financière à l'école privée Notre Dame de Lourdes

Pour l'année 2020, la participation financière de la Commune d'Etelles à l'école privée Notre Dame de Lourdes est fonction du coût de l'élève, validé par le Conseil Municipal, et se fait selon les modalités définies dans la convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement signée en 2009.

Le coût de l'élève est fixé pour 2019 à :

- 1 103.85 € pour un élève en classe maternelle
- 336.49 € pour un élève en classe primaire

Pour information, en 2019, la participation financière était de 103 243.21€ pour 184 élèves (124 élémentaires et 60 maternelles).

M. BIGNON s'interroge si la subvention est donnée pour tous les élèves ou seulement ceux originaires d'Etelles.

Mme Le Maire répond que la subvention est versée uniquement pour les enfants résidants à Etrelles comme indiqué précédemment.

M. FESSELIER s'abstient en tant que membre de l'OGEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la participation financière suivante à l'école privée Notre Dame de Lourdes au titre du contrat d'association : [Tableau n°2](#)

Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22

Affaires scolaires – Subvention à caractère social pour l'école Notre Dame de Lourdes

Chaque année la Commune attribue une subvention à caractère social pour les élèves en classe élémentaire de l'école privée Notre Dame de Lourdes, résidants sur la Commune d'Etelles, pour les fournitures scolaires individuelles.

Elle est calculée sur la base du montant des fournitures scolaires individuelles pour un élève de l'école publique, fixé pour 2020, à 33.57€/élève.

Pour information, en 2019, la subvention à caractère social s'élevait à 4 141.60€ (33.40€ x 124 élèves du primaire).

Mme Le Maire réprecise que la subvention est versée uniquement pour les élèves habitant à Etrelles.

M. FESSELIER s'abstient en tant que membre de l'OGEC.

le Conseil Municipal décide d'allouer la subvention à caractère social suivante à l'école privée Notre Dame de Lourdes : [Tableau n°3](#)

Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22

Finances – Fixation du taux horaire 2020 pour les services communaux

Dans sa délibération n°2018-34 en date du 16 Avril 2018, Le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place un taux horaire des services communaux, utilisé pour des

[Tableau n°2](#)

	2020		
	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Maternelle	51	1 103.85 €	56 296.35 €
Élémentaire	107	336.49 €	36 004.43 €
Montant participation		92 300.78 €	

[Tableau n°3](#)

	2020		
	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Élémentaire	107	33.57 €	3 591.99 €
Montant subvention		3 591.99 €	

interventions à réaliser pour réparer des dégradations causées aux biens communaux (salles, voirie, espaces verts, mobiliers urbains...), ou pour refacturer du temps passé à d'autres services.

En 2019, il était de 20,61€ pour les services techniques et de 23.35€ pour les services administratifs.

Sur la base du compte administratif 2019, le taux horaire brut chargé moyen des agents des services techniques est de 21.10€, et celui des services administratifs est de 22.58€.

M. BIGNON demande combien il y a d'heures facturées en 2019.

Mme Le Maire répond qu'il y en a eu très peu. Il s'agit surtout d'heures d'agent administratif refacturées au Syndicat de la Savatrais, et quelques dégradations (remplacement potelets par exemple) quand l'auteur des faits est retrouvé.

le Conseil Municipal décide de fixer le taux horaire brut chargé moyen des agents des services techniques à 21.10€, et celui des services administratifs à 22.58€.

Résultat du vote : A l'unanimité.

ZAC de la Plesse Tranche 1 – Vente de lots

La Mairie a reçu plusieurs promesses d'achat pour des lots de la tranche n°1 de la ZAC de la Plesse.

le Conseil Municipal décide de vendre les lots ci-après sous les conditions suivantes : [Tableau n°4](#)

Résultat du vote : A l'unanimité.

Vie municipale

Tableau n°4

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
1-25	Section ZO n°172	Sandra REZÉ et Thibaud LOUIS	01 Allée du Perche 35 500 POCÉ LES BOIS	552 m ²	49 680 €
1-27	Section ZO n°174 et n°193	Aymeric GENDRY	11 La Motte-Gérard 35 370 ETRELLES	595 m ²	53 550 €
1-12	Section ZO n°162	Marie DELAUDAUD et Lucas DELAUDAUD	1 bis Boulevard René Crinon 35 500 VITRÉ	553 m ²	49 770€

Aménagement LGV – Rétrocession des excédents d'emprise

L'aménagement foncier de la LGV-BPL est désormais terminé.

Dans le cadre de la convention de rétablissements des communications routières, il était convenu avec EIFFAGE que la Commune d'Etelles récupère certaines emprises de la LGV.

M. LEMESLE note que si la Commune en a la rétrocession, elle devra en assurer l'entretien. Mme Le Maire confirme.

Le Conseil Municipal décide de valider l'acquisition, à « l'euro symbolique », des parcelles

Résultat du vote : A l'unanimité.

Vitré Communauté – Rapport d'activités 2019

Le rapport d'activités 2019 retrace tous les investissements et actions menés par l'intercommunalité sur l'année 2019.

Il doit faire l'objet d'une communication aux conseillers municipaux lors d'une séance de Conseil Municipal.

M. Stéphane DAVENEL et Mme GAUTHIER Danièle s'abstiennent car ils sont agents de Vitré Communauté.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport d'activités 2019 de Vitré Communauté

Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 21

Conseil Municipal – Désignation des délégués au SMICTOM du Sud-Est 35

Le Conseil Municipal décide de désigner Mme MORICE Marie-

Christine comme délégué titulaire et Mme DAVENEL Élise comme délégué suppléant

Résultat du vote : A l'unanimité.

Conseil Municipal – Désignation du délégué au SDE 35

Le Conseil Municipal décide de désigner Mme LOURS Charlotte comme délégué titulaire

Résultat du vote : A l'unanimité.

Conseil Municipal – Désignation des délégués au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

Le Conseil Municipal décide de désigner Mme MORICE Marie-Christine comme délégué titulaire et M. FESSELIER Laurent comme délégué suppléant

Résultat du vote : A l'unanimité.

Vitré Communauté – Désignation d'un représentant pour la Commission locale d'évaluation des charges transférées

Le Conseil Municipal décide de désigner Mme MORICE Marie-Christine comme représentant de la commune pour la CLECT

Résultat du vote : A l'unanimité.

COS BREIZH – Désignation des délégués

Le Conseil Municipal décide de désigner Mme GAUTHIER Danièle comme délégué « structure » et M. LEBAIN Alexandre comme délégué « agent »

Résultat du vote : A l'unanimité.

Vie Municipale – Création des commissions extra-municipales

Il est proposé de ne pas créer de

commissions communales mais exclusivement des commissions extra-municipales (ou comités consultatifs) afin de pouvoir les ouvrir aux personnes non-élues.

Toutefois, le conseil municipal pourra décider, au cours du mandat, de la création de commissions communales spécifiques pour un projet particulier ou pour l'examen d'une ou de plusieurs questions.

M. PERRIER demande s'il y a des critères déterminés pour la sélection des membres, comme l'expérience professionnelle.

Mme Le Maire répond que les critères peuvent être larges et ne sont pas déterminés à ce jour.

M. DAVENEL ajoute que les choix se feront en fonction du nombre d'inscrits et du nombre de membres dans les commissions.

Mme JULLIOT demande quelle est la répartition entre élus et non-élus.

Mme Le Maire précise que ce n'est pas déterminé à l'avance. Toutefois Il y aura une représentation proportionnelle des élus au regard du résultat des élections.

Le Conseil Municipal décide de créer les commissions extra-municipales permanentes suivantes pour la durée du mandat : [Tableau n°5](#)

Commissions extra-municipales :
Finances, Subventions, Urbanisme et Développement économique, Bâtiments communaux, Environnement, Voirie, Vie sociale et Intergénération, Enfance-Jeunesse, Culture et Patrimoine, Animations et Vie associative, Communication

- D'informer qu'un appel à la population sera lancé dans le prochain bulletin municipal pour recenser les personnes intéressées pour intégrer les commissions extra-municipales
- De préciser que la composition des commissions extra-municipales sera fixée par délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Résultat du vote : A l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire par le Conseil Municipal :

Travaux d'extension de la bibliothèque = Avenant n°1 pour le lot 1 Gros-œuvre (SARL MOULIN)

Montant du marché initial : 31 362.55€ HT

Montant de l'avenant n°1 : 2 290.75€ HT pour du terrassement et du béton supplémentaires liés aux fondations
Nouveau montant du marché : 33 653.30€ HT

- Mme Le Maire évoque le projet de requalification de la place Chanoine Delalande.

En 2019, la Commune a candidaté à l'appel à projet régional sur la revitalisation des cœurs de bourg, comme 8 autres Communes de Vitré Communauté. Aucune n'a été retenue.

Le projet était le sujet phare de la campagne électorale. Afin de pouvoir faire un rétro planning du projet notamment sur les phases étude puis travaux, il est nécessaire aujourd'hui de monter un cahier des charges pour sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre. Il est important de se faire accompagner par un cabinet pour choisir le bon maître d'œuvre, et donc de rédiger un cahier des charges clair et précis. La mairie n'ayant pas en interne les compétences requises, une assistance à maîtrise d'ouvrage AMO doit être retenue.

3 cabinets ont été consultés pour cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Séance du vendredi 10 juillet 2020

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, CADET Marie-Ghislaine, DAVENEL Élise, GAILLARD Pauline, GAUTHIER Danièle, LOURS Charlotte, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, SAVATTE Stéphanie, MM : BIGNON Alain, CATELINE Lionel, FESSELIER Laurent, GÉRARD Patrick, LAMBERT Julien, MAUDET Bernard, PERRIER Rémi ROUSSELET Guy,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : JULLIOT Frédérique à M. BIGNON Alain, SOUVESTRE Mélanie à Mme GAUTHIER Danièle, MM : DAVENEL Stéphane à Mme SAVATTE Stéphanie, LEMESLE Jérôme à Mme DAVENEL Élise, SCHWAB Gilles à M. FESSELIER Laurent

M. BIGNON demande à avoir l'ordre du jour détaillé plus tôt, même s'il faut ensuite rajouter des points en séance. Mme Le Maire fait référence à l'entrevue du 2/07 avec les élus minoritaires où ce point a déjà été évoqué. Elle reprecise le caractère non obligatoire.

Conseil Municipal – Désignation des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

La Préfecture d'Ille et Vilaine demande aux Communes de désigner, avant la date impérative du 10 Juillet 2020, des délégués et des suppléants qui iront voter pour l'élection des sénateurs le Dimanche 27 Septembre prochain. La date est imposée à toutes les Communes.

7 délégués et 4 suppléants seront à élire. Ils figurent sur une même liste de 11 noms.

Mme Le Maire propose à M. BIGNON d'associer ses candidats pour ne faire qu'une seule liste. M. BIGNON accepte et se propose comme délégué titulaire et Mme Frédérique JULLIOT comme déléguée suppléante.

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé des deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes,

Il s'agit de : M. MAUDET Bernard, M. CATELINE Lionel, Mme DAVENEL Élise et Mme GAILLARD Pauline.

La présidence du bureau est assurée

par Mme Le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Une seule liste intitulée « ETRELLES » est déposée et enregistrée.

Elle est composée des 11 noms suivants :

- Mme MORICE Marie-Christine
- M. MAUDET Bernard
- Mme LOURS Charlotte
- M. GÉRARD Patrick
- Mme POTIER Béatrice
- M. BIGNON Alain
- Mme CADET Marie-Ghislaine
- M. CATELINE Lionel
- Mme GAUTHIER Danièle
- M. LEMESLE Jérôme
- Mme JULLIOT Frédérique

Mme Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23

c) Élection des délégués titulaires

Mme le Maire proclame les résultats définitifs :

La liste « ETRELLES » obtient 23 suffrages donc les 7 sièges de délégués titulaires.

d) Élection des délégués suppléants

Mme le Maire proclame les résultats définitifs :

La liste « ETRELLES » obtient 23 suffrages donc les 4 sièges de délégués suppléants.

Mme Le Maire précise que le vote des délégués désignés est une obligation sous peine de recevoir une amende de 100€ de la part de la Préfecture en cas d'absence.

ZAC de la Plesse Tranches 1 et 2 – Vente de lots

La Mairie a reçu plusieurs promesses d'achat pour des lots des tranches n°1 et n°2 de la ZAC de la Plesse.

Le Conseil Municipal décide de

Vie municipale

vendre les lots ci-après sous les conditions suivantes : **Tableau n°1**

Résultat du vote : A l'unanimité.

ZAC de la Plesse tranche 3 – Détermination des adresses

La commercialisation de la tranche 3 de la ZAC de la Plesse va débuter courant Juillet.

Il est nécessaire d'anticiper la numérotation des lots pour l'adressage des habitations.

Mme Le Maire fait circuler le plan en séance. La tranche 3 se trouve dans la continuité des rues des Pommiers, des Noyers et des Châtaigniers.

Le Conseil Municipal décide de valider les noms de rues, la numérotation de la ZAC de la Plesse – Tranche 3 comme présentée sur le plan annexé à la délibération et de transmettre cette décision aux acheteurs de lots dans la tranche 3 de la ZAC de la Plesse

Résultat du vote : A l'unanimité.

ZAC de la Plesse tranche 3 – Fixation du prix de vente et validation du cahier des prescriptions architecturales et paysagères

Les travaux de viabilisation de la tranche 3 de la ZAC de la Plesse ont débuté fin Mai et devraient se terminer fin Août prochain.

Il convient donc de définir le prix de vente pour cette tranche n°3.

23 personnes ont manifesté un intérêt pour acquérir un lot sur cette tranche n°3. La commercialisation va donc être engagée fin Juillet 2020.

M. BIGNON demande à quoi correspond cette proposition d'augmentation ? Mme Le Maire répond qu'il s'agit de l'augmentation des coûts de viabilisation et de

Tableau n°1

l'inflation depuis le début de la ZAC en 2015. Il y a un prix de marché. Les Domaines consultés ont donné un avis à 96€ TTC/m².

M. BIGNON demande des informations sur les travaux.

M. FESSELIER répond que les travaux de la tranche 3 avancent comme prévus. Les travaux de finition voirie et éclairage public de la tranche 2, devront attendre la réalisation des logements NEOTOA (délais prévus 36 mois après la 1ère vente de la tranche),

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente à 95€/m² TVA sur marge incluse pour la vente des lots de la ZAC de la Plesse – Tranche 3

Résultat du vote : A l'unanimité.

Vitré Communauté – Renouvellement de la convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

La compétence en matière d'accueil des gens du voyage est une compétence détenue par Vitré Communauté. La gestion des aires d'accueil est confiée aux Communes.

La Convention de gestion de l'aire d'accueil d'Etelles se termine au 30 Juin 2020. Vitré Communauté propose de la reconduire pour une durée d'une année, soit jusqu'au 30 Juin 2021, moyennant le versement d'une indemnité de 500€ par mois.

M. BIGNON fait remarquer la mauvaise tenue de l'aire d'accueil, surtout pendant le confinement. M. MAUDET demande s'il ne peut pas y avoir plus de poubelles, souvent sur la voirie et débordant ce qui n'améliore pas les abords de l'aire d'accueil. Mme Le Maire précise que la gestion des déchets est bien une compétence du Smictom ; le nombre

de bacs est fonction du nombre de personnes par emplacement. Plus de bacs incite encore à plus de déchets...

M. BIGNON demande si les agents communaux interviennent sur l'aire d'accueil. Il est précisé que l'intervention des agents s'arrête aux relevés de consommation toutes les semaines, et l'entretien des espaces quand l'aire n'a plus d'occupants ! Elle conclue qu'au regard du manque de respect vis-à-vis des agents lors de leurs interventions sur l'aire, l'entretien s'avère souvent impossible au regard de ce public particulier. Les agents font au mieux.

Le Conseil Municipal décide de valider le renouvellement de la convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Etelles pour une durée d'un an à compter du 01/07/2020, dans les conditions fixées dans la convention susvisée.

Résultat du vote : A l'unanimité.

Finances locales – Modification du taux de taxe d'aménagement (TA)

A Etrelles, la TAE est de 1.5%.

Le taux n'a pas évolué depuis 11 ans. Nous avons interrogé quelques Communes aux alentours qui ont la même dynamique d'urbanisme :

- Domagné : 2%
- Argentré du Plessis : 2.1%
- La Guerche de Bretagne : 2.25%

Mme Le Maire précise le contexte et les raisons qui avaient motivées le Conseil Municipal a voté un taux sectorisé sur la ZA des Artisans.

Mme BARBOT demande la méthode de calcul de la taxe d'aménagement. Méthode : surface de plancher créée multipliée par le montant forfaitaire décidé par l'Etat, puis appliqué le taux communal.

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
1-13	Section ZO n°163	BELLONCLE Martine et BELLONCLE Nicolas	17 Rue de la Vallée 35 500 VITRÉ	592 m²	53 280 €
2-04	Section ZO n°219	LAMBERT Melvin	1 Rue Joseph MERCIER 35 370 ETRELLES	801 m²	72 090 €

Incidence du passage de 1.5% à 2%
Pour une maison de 120m² : environ 265€ (en dehors de la ZAC de la Plesse).

Le Conseil Municipal décide de modifier le taux communal de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire, et de le porter à 2%, de maintenir le taux sectorisé de 10% sur le périmètre de la ZA de l'Écu conformément à la délibération n°2018-67 en date du 24/09/2018, d'exonérer 100% des surfaces des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, de préciser que cette délibération prendra effet au 01 Janvier 2021 et sera reconduite de plein droit d'année en année

Résultat du vote : Vote à main levée,
Pour : 22, blanc : 1

Vie communale – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal décide de désigner sur la base du tableau du Conseil Municipal les membres suivants pour siéger au sein de la Commission de contrôle des listes électorales : [Tableau 2](#)

Résultat du vote : À l'unanimité.

Conseil Municipal – Désignation des délégués au Syndicat de la Savatrais

Il regroupe les Communes d'Étrelles et d'Argentré du Plessis pour gérer à la fois la station d'épuration commune aux deux collectivités pour le traitement des eaux usées du réseau d'assainissement collectif, ainsi que le bâtiment et le terrain qui abritent le Centre de secours d'Argentré-Étrelles.

Mme Le Maire propose à M. BIGNON de nommer un candidat de son groupe. M. BIGNON accepte et propose le nom de Frédérique JULLIOT.

Mme Le Maire précise que les suppléants sont systématiquement invités à chaque comité syndical.

Le Conseil Municipal décide de demander que Vitré Communauté

désigne les membres suivants pour représenter Vitré Communauté au Syndicat de la Savatrais :

- Titulaire 1 : M. MAUDET Bernard
 - Titulaire 2 : Mme MORICE Marie-Christine
 - Titulaire 3 : M. FESSELIER Laurent
 - Suppléant 1 : M. GÉRARD Patrick
 - Suppléant 2 : Mme SAVATTE Stéphanie
 - Suppléant 3 : Mme JULLIOT Frédérique
- Résultat du vote : À l'unanimité.

CCAS – Election des membres du conseil d'administration

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est dirigé par le conseil d'administration. L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du conseil municipal, et pour la durée du mandat.

Les membres élus et les membres nommés par le Maire le sont en nombre égal. Le Conseil Municipal doit fixer le nombre total de membres siégeant au conseil d'administration du CCAS.

Les personnes nommées par le Maire sont des personnes qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur la Commune.

Les membres élus le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Mme Le Maire demande à M. BIGNON soit de proposer un de ses élus ou s'il le souhaite de faire sa propre liste. M. BIGNON propose M. Rémi PERRIER. Le Conseil Municipal décide de fixer

à 8 (4 élus et 4 nommés) le nombre de membres qui composeront le conseil d'administration du CCAS, de désigner les membres élus suivants pour siéger au CCAS :

- M. MAUDET Bernard
- Mme RICOU Élodie
- Mme GAUTHIER Danièle
- M. PERRIER Rémi

Résultat du vote : À l'unanimité.

Commissions d'appel d'Offre – Désignation des membres titulaires et suppléants

Mme Le Maire demande à M. BIGNON s'il propose 1 titulaire et un suppléant parmi ses élus de sa liste, ou s'il souhaite faire sa propre liste. M. BIGNON se propose en délégué titulaire et Mme JULLIOT Frédérique en délégué suppléant.

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres suivants pour siéger au sein de la CAO :

- Titulaire : FESSELIER Laurent
- Titulaire : GAUTHIER Danièle
- Titulaire : BIGNON Alain
- Suppléant : ROUSSELET Guy
- Suppléant : GÉRARD Patrick
- Suppléant : JULLIOT Frédérique

Résultat du vote : À l'unanimité.

SYMEVAL – Désignation des délégués

M. BIGNON propose sa candidature et indique qu'il connaît le domaine de l'eau.

Mme MORICE présente sa candidature en tant que titulaire et celle de M. MAUDET Bernard en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Mme MORICE Marie-Christine comme déléguée titulaire (23 votants : 19 pour MORICE Marie-Christine, 4 pour

Tableau n°2

Conseillers appartenant à liste ayant obtenue le plus grand nombre de sièges	Conseillers appartenant à la liste ayant obtenue le plus petit nombre de sièges
CATELINE Lionel	BIGNON Alain
CADET Marie-Ghislaine	JULLIOT Frédérique
SCHWAB Gilles	/

Vie municipale

M. BIGNON Alain) et de désigner M. MAUDET Bernard comme délégué suppléant (23 votants : 19 pour MAUDET Bernard, 4 pour M. BIGNON Alain)

Conseil Municipal – Désignation d'un référent mission locale

Mme GAUTHIER Danièle propose sa candidature.

Le Conseil Municipal décide de désigner Mme GAUTHIER Danièle comme référente

Résultat du vote : A l'unanimité.

Conseil Municipal – Institution d'un règlement intérieur

Mme Le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Mme le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal par mail en date du 26/06/2020.

Ce règlement fixe notamment :

- Les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales
- Les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la commune

Mme Le Maire propose d'adopter ce projet de règlement intérieur dans les conditions exposées dans celui-ci.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par Mme Le Maire

Résultat du vote : A l'unanimité.

Vie municipale – Fonctionnement du centre de loisirs

Lors de la présentation du budget prévisionnel 2020 au comité de

pilotage de l'accueil de loisirs en Décembre 2019, la Commune d'Etelles a interpellé le gestionnaire Familles Rurales sur l'augmentation importante prévue de la subvention communale, dans les documents prévisionnels.

En effet, elle passe de 54 279.17€ versés en 2019 à 66 973.65€ prévus en 2020, soit plus de 23% d'augmentation.

Famille Rurale explique cette augmentation par :

- les charges de personnel du fait du dépassement du seuil de 50 enfants les mercredis

- à la revalorisation du soutien fédéral (+ 3 274.65€)

En analysant la fréquentation de l'accueil de loisirs, le service Finances et les élus ont observé une montée en puissance des journées-enfants de familles extérieures à Etrelles. (+ 34.27% en moyenne sur la période 2015-2019), ce qui peut expliquer en partie que le seuil des 50 enfants puisse être régulièrement dépassé le mercredi.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre l'association de parents, Familles Rurales et la Commune dans le cadre de la convention tripartite, pour évoquer ce dossier dans le but de contenir le reste à charge de la Commune (participation financière des Communes extérieures, augmentation de la participation financière des familles extérieures, refus d'inscription des enfants extérieurs...).

L'association de parents d'Etelles a exprimé son point de vue dans le courrier daté du 26/06/20, transmis à l'ensemble des conseillers municipaux le 07/07/20.

Le Conseil Municipal doit donc se positionner sur les futures orientations du fonctionnement de l'accueil de loisirs et sur le vote de la subvention pour 2020.

Mme GAUTHIER adjointe à la

jeunesse propose les orientations suivantes :

- De voter la subvention 2020 au montant de 54 820€, montant similaire à l'année 2019 (période Covid 19 pas ou peu d'ouverture du centre de loisirs)
- A partir de Septembre 2020 : les enfants non-etrellois et non-scolarisés à Etrelles (conditions cumulatives) ne seront plus accueillis à l'Alsh
- A partir de Septembre 2020 : Les nouvelles demandes d'inscription d'enfants non-Etrellois ne seront plus acceptées.
- Un délai d'un an (jusqu'à Aout 2021) est laissé, aux familles non-Etrelloises déjà inscrites, et dont les enfants sont scolarisés à Etrelles pour s'organiser et trouver un autre mode de garde ou ALSH.
- A partir de Septembre 2021 : les inscriptions d'enfants de Communes extérieures ne seront plus acceptées afin de laisser les places disponibles aux familles Etrelloises.

M. PERRIER estime que ces propositions risquent de casser la dynamique du centre de loisirs. Il se demande pourquoi le centre de loisirs n'attire pas d'enfants d'Etelles.

Mme MORICE précise qu'il n'y a pas de problème d'attractivité pour les familles Etrelloises. Au contraire et pour preuve, depuis 2015, date de la signature de la convention tripartite, il y a une augmentation de fréquentation moyenne de 4.05% par an des enfants d'Etelles, ce qui est un rythme normal lié à l'arrivée progressive de nouvelles familles. L'interrogation est à contrario sur l'augmentation importante des journées- enfants des communes extérieures (+34.27% en moyenne par an).

Mme POTIER exprime sa propre expérience. En 2007, alors qu'il n'y a pas encore de centre de loisirs à Etrelles, ses enfants accueillis jusqu'alors au centre de loisirs

d'Argentré du Plessis ne sont plus acceptés du jour au lendemain faute de place, alors qu'ils le fréquentaient depuis des années. Elle était donc satisfaite qu'il en soit créé un à Etreilles à la même période pour les enfants Etreillais.

Mme GAUTHIER précise : l'augmentation de fréquentation observée depuis septembre 2019 sur les mercredis, qui déclenche (passage au-dessus de la barre des 50 enfants) des coûts importants notamment pour le détachement règlementaire de la directrice et par effet induit, l'embauche simultanée de 2 CDI.

Mme Le Maire souligne que depuis 2007, date de création du centre de loisirs, la Commune d'Etreilles accueille des enfants extérieurs sans que leur commune de résidence ne participent aux coûts de fonctionnement (excepté VERGEAL) et encore moins d'investissement des structures mises à disposition, et que le coût restant n'est pas répercuté aux familles sur le prix de la journée enfant.

Aujourd'hui la question se pose au vue de l'augmentation du budget sur ce service indispensable aux jeunes familles : la Commune, et donc tous les habitants d'Etreilles par leurs

taxes locales, doivent ils supporter une augmentation du coût annuel de fonctionnement si celui si est généré en partie par l'accueil des enfants non Etreillais ?

Il y a eu le même débat en 2009 sur la participation financière de la collectivité pour les enfants extérieurs fréquentant l'école NDDL, ou bien les membres extérieurs dans les associations Etreillaises. Depuis lors, la Commune participe uniquement pour les enfants résidant sur la commune.

M. FESSELIER explique la même problématique liée aux enfants extérieurs à l'école privée. Les Communes extérieures ne veulent pas payer et pourtant il y a un budget à boucler pour l'OGEC.

Mme GAILLARD s'interroge si les enfants de Vergéal pourront continuer à fréquenter l'Alsh. Le principe ne peut être différent d'une Commune à une autre. A partir de Septembre 2021, la règle sera la même pour toutes les Communes extérieures.

M. PERRIER demande s'il ne peut pas y avoir une réflexion au niveau intercommunal, ou du moins du canton, pour avoir une position plus solidaire.

Mme Le Maire précise que Vitré Communauté n'a pas la compétence Enfance-Jeunesse laissant ainsi aux communes la liberté d'organiser ce service public non obligatoire, mais fortement plébiscité par les parents de jeunes enfants. Au niveau du canton il existe des formes de mutualisations, exemple du RIPAME pour les lieux d'accueil des tous petits, de leurs parents et assistantes maternelles.

Les Communes sont déjà organisées et ont souvent fait de lourds investissements pour offrir ce service à leur population et souhaitent donc garder les enfants résidants pour faire vivre la Commune, effet sur les commerces de proximité en outre le mercredi et les vacances scolaires.

Mme GAILLARD trouve la proposition un peu catégorique. Elle soumet la possibilité d'une inscription avec

priorité aux Etreillais, et s'il reste de la place ouvrir aux familles extérieures.

Madame GAUTHIER précise que cette solution « à la carte » ne règle pas le problème objet de ce débat à savoir l'augmentation importante des coûts de fonctionnement liés au dépassement du seuil des 50 enfants le mercredi. Les élus concernés par ce mode de garde précisent que les familles ont besoin de constance pour leur organisation hebdomadaire, voire à l'année quand ils sont en activité.

Le Conseil Municipal décide de voter la subvention 2020 au montant de 54 820€, montant similaire à l'année 2019

- A partir de Septembre 2020 : les enfants non-etrelais et non-scolarisés à Etreilles (conditions cumulatives) ne seront plus accueillis à l'Alsh
- A partir de Septembre 2020 : les nouvelles demandes d'inscription d'enfants non-etrelais seront refusées
- Un délai d'un an, pour pouvoir trouver un autre mode de garde, est accordé aux familles non-etrelaises déjà inscrites, et dont les enfants sont scolarisés à Etreilles
- A partir de Septembre 2021 : les inscriptions d'enfants de Communes extérieures ne seront plus acceptées.

Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 17, abstentions : 4, blanc : 1

Vitré Communauté – Désignation d'un membre pour la Commission Intercommunale des Impôts directs (CIID)

En tant que présidente de l'actuelle CIID, Mme Le Maire propose sa candidature.

Le Conseil Municipal décide de proposer la désignation de Mme MORICE Marie-Christine pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Vitré Communauté

Résultat du vote : A l'unanimité.



Séance du Lundi 14 Septembre 2020

Présents : M. DAVENEL Stéphane, Adjoint, Mmes : CADET Marie-Ghislaine, DAVENEL Élise, GAILLARD Pauline, GAUTHIER Danièle, JULLIOT Frédérique, LOURS Charlotte, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, CATELINE Lionel, FESSELIER Laurent, GÉRARD Patrick, LEMESLE Jérôme, MAUDET Bernard, PERRIER Rémi, ROUSSELET Guy, SCHWAB Gilles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARBOT Aurélie à Mme MORICE Marie-Christine, M. LAMBERT Julien à Mme DAVENEL Élise

Excusée : Mme MORICE Marie-Christine (arrivée au point n°13)

Assainissement collectif – Rapport Annuel du Délégué 2019 VEOLIA

M. CLEMENCEAU, représentant de la société VEOLIA, présente le rapport annuel en séance.

M. DAVENEL s'abstient de voter et quitte la salle car il est concerné professionnellement par le sujet. Mme SAVATTE, 2ème Adjointe prend alors la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport annuel du délégué VEOLIA 2019, gestionnaire du réseau d'assainissement collectif de la Commune d'Etelles

Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 20

Finances – Instauration de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public pour les travaux sur le réseau gaz (RODP)

M. DAVENEL donne connaissance au Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil Municipal :

De fixer la redevance due chaque année à la commune pour

l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz selon la formule suivante :

PR' = 0,35 x L

où :

- **PR'**, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;
- **L** représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

M. DAVENEL indique que cette RODP provisoire ne sera désormais versée qu'aux Communes qui auront pris la délibération.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition

Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 21

ICPE – Consultation unité de méthanisation SAS BIOENERGAZ sur Argentré du Plessis

La Commune d'Etelles a reçu un dossier d'enregistrement en vue de la création, par la SAS BIOENERGAZ, d'une unité de méthanisation au lieu-dit La Guérinière sur la Commune d'Argentré du Plessis.

La Commune d'Etelles est consultée en tant que Commune limitrophe du projet.

Une consultation du public a eu lieu du 06 Août 2020 au 03 Septembre 2020 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet d'installation d'une usine de méthanisation à Argentré du Plessis par la SAS BIOENERGAZ

Résultat du vote : A main levée, Pour : 15, abstentions : 6

Lotissement privé « le Petit Pré » Rétrocession des espaces et équipements communs

M. Jean-Yves ROUSSIGNÉ, qui habite les Quatre Vents à Etrelles, a déposé un dossier de demande de permis d'aménager en vue de réaliser un lotissement d'habitation de 5 lots sur les parcelles ZR n°174p et n°183 situées à la Motte-Gérard.

Le lotisseur sollicite la signature d'une convention, avec la Commune, de rétrocession des espaces et équipements communs dans le domaine public, une fois les travaux achevés, comme le prévoit l'article R. 442-8 du Code de l'Urbanisme.

M. DAVENEL précise que la Commune récupérera une somme correspondant à 1% du montant prévisionnel des travaux, en échange du temps consacré au suivi du dossier (suivi de chantier, travail administratif...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la convention de rétrocession des espaces et équipements communs du lotissement privé « Lae Petit Pré » à la Commune d'Etelles

Résultat du vote : A l'unanimité.

Vitré Communauté – Actualisation convention du réseau des bibliothèques

Considérant la taille importante du réseau constitué de 35 structures ;

Considérant le besoin de simplification et de réactivité dans l'actualisation des correspondants du réseau pour chaque commune ;

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques, relatif à la modification de l'ancienne formulation de l'article n°1, supprimant ainsi les mentions nominatives des correspondants élus et techniciens

Résultat du vote : A l'unanimité.

Réseau Arléane – Désignation des référents

Considérant le recrutement d'un agent en charge de la Bibliothèque d'Étrelles,

Considérant la nécessité de désigner un correspondant élu et un correspondant technique, conformément aux dispositions de l'article 1 de la convention précitée ;

Considérant le besoin de réactivité dans l'actualisation des correspondants du réseau pour chaque commune ;

Mme GAUTHIER informe que l'agent arrivera au 01 octobre prochain et que la bibliothèque n'ouvrira que début d'année 2020.

Le Conseil Municipal décide de désigner le binôme suivant en tant que correspondants directs pour représenter la Commune d'Étrelles, conformément à l'article 1 de la convention précitée :

- Elu : Danièle GAUTHIER, Adjoint à la Culture et Patrimoine
- Technicien : Emilie POULET, Responsable de la Bibliothèque d'Étrelles

Résultat du vote : A l'unanimité.

Personnel Communal – Création d'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe

Dans sa séance du 10 février dernier, le Conseil Municipal délibérait pour de créer un poste de responsable de Bibliothèque/médiathèque, à temps non-complet (28h/semaine), accessibles aux grades d'Adjoint du patrimoine principal de 2^e classe, Adjoint du patrimoine principal de 1^e classe ; ou bien aux grades d'Assistant de conservation principal de 2^e classe.

Le recrutement ayant eu lieu, il convient de préciser les modalités de recrutement.

En conséquence, il est proposé la création d'un emploi permanent à temps non-complet pour l'exercice des fonctions de Responsable de la bibliothèque/médiathèque d'Étrelles.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de la catégorie C de la filière culturelle, au grade d'Adjoint du

patrimoine principal de 2^e classe.

M. BIGNON demande quels seront les horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Aujourd'hui, les horaires ne sont pas fixés. La Commission Culture devra travailler, avec l'agent recruté, sur ce sujet. L'agent est recruté à 28h par semaine mais il n'y aura pas 28h d'ouverture car il y a du temps consacré à la logistique de la bibliothèque, à la formation et à la préparation des animations.

M. FESSELIER informe de l'avancement du chantier. Mme JULLIOT demande si le chantier a pris du retard avec la crise de la COVID-19. Seulement une quinzaine de jours répond M. FESSELIER. La réception du chantier est prévue mi-Octobre.

Le Conseil Municipal décide de valider la création d'un poste de Responsable de la bibliothèque/médiathèque d'Étrelles, à temps non-complet (28/35^{ème}), qui sera pourvu par un fonctionnaire de la catégorie C de la filière culturelle, au grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2^e classe

Résultat du vote : A l'unanimité.

CDG 35 – Convention d'utilisation des missions facultatives du CDG 35

Le Centre de Gestion 35 a mis en place un service de missions facultatives pour répondre aux besoins des collectivités territoriales (service de remplacement, conseil en recrutement, préparation des salaires, médecine préventive...)

Afin de pouvoir solliciter ces missions facultatives si besoin, il est nécessaire de signer préalablement une convention générale d'utilisation.

Cette convention-cadre ne nécessite aucun choix préalable et n'engage pas la collectivité à recourir aux missions facultatives. Elle lui permet simplement de se doter de la possibilité de le faire.

Sous le mandat précédent, la Commune d'Étrelles avait signé cette convention. Avec le renouvellement général des conseils municipaux,

il convient de signer une nouvelle convention.

Mme JULLIOT demande si la Commune a utilisé les services du CDG 35 pour le recrutement de l'agent de la bibliothèque. Non, ce sont les services de la MDIV 35 qui ont accompagné gratuitement la collectivité.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention d'utilisation des missions facultatives du CDG 35, et à recourir aux services du CDG 35 si besoin est. Résultat du vote : A l'unanimité.

RH – Autorisation de recrutement d'agents non-permanents

La collectivité doit parfois recruter des agents non-permanents pour remplacer un agent absent (congé maternité, arrêt maladie...) ou pour faire face à un accroissement d'activités temporaire ou saisonnier, l'objectif étant d'assurer la continuité du service public.

Depuis la loi 2012-347 du 12 mars 2012 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal doit autoriser Mme Le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non-titulaires momentanément indisponibles.

L'autorisation est perpétuelle pour la durée du mandat, c'est-à-dire que le Conseil Municipal ne devra pas délibérer sur chaque recrutement d'agent non-permanent.

Il sera signé un contrat à durée déterminée avec l'agent non-permanent en cas de besoin de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires.

Résultat du vote : A l'unanimité.

Vie Communale – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil Municipal décide d'approuver la liste de noms qui sera transmise à la DRFIP. **Tableau n°1**

Résultat du vote : A l'unanimité.

Vie municipale

Participation citoyenne pour la sécurité – Désignation des référents de quartier

Les municipalités des Communes de Torcé et d'Etelles ont décidé d'adhérer en 2018 au dispositif de la « participation citoyenne ».

Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants de la Commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement, pour éviter, ou diminuer, les vols ou cambriolages.

Il s'agit sensiblement du même dispositif que celui des « voisins vigilants », mais ce dernier est associatif et payant alors que la participation citoyenne est une démarche partenariale publique et gratuite (signature d'un protocole entre le Maire, le Préfet et la Gendarmerie).

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire pour informer les forces de l'ordre de tout fait anormal. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

Si la Commune souhaite continuer cette démarche, il est nécessaire de désigner des « référents sécurité », qui peuvent être des élus, ils auront les coordonnées directes de la gendarmerie pour signaler tout fait anormal, individus suspects...

Le dispositif est basé sur une relation de confiance et d'échanges d'information entre les référents sécurité et les services de Gendarmerie.

Mme Le Maire est favorable au maintien de l'adhésion à ce dispositif de participation citoyenne car il permet de diminuer les vols et cambriolages, et ainsi de renforcer le sentiment de sécurité des habitants.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le dispositif de la participation citoyenne pour la sécurité sur la Commune d'Etelles, en partenariat avec la Gendarmerie et de désigner les référents sécurité élus suivants :

- DAVENEL Stéphane
- SAVATTE Stéphanie
- FESSELIER Laurent
- MAUDET Bernard
- ROUSSELET Guy
- SCHWAB Gilles
- GÉRARD Patrick
- LEMESLE Jérôme
- RICOU Élodie

Résultat du vote : A l'unanimité.

Vie municipale – Validation composition des commissions extra-municipales

Dans sa séance du 15 Juin dernier, le Conseil Municipal décidait de la création de 11 Commissions extra-municipales, ouvertes aux personnes non-élues.

Un appel à candidatures a été lancé dans le bulletin municipal de Juin 2020. Les candidatures étaient à déposer en mairie pour le 24 Juillet 2020.

Il convient donc dès à présent de valider la composition des Commissions afin que celles-ci puissent commencer à se réunir.

Le Conseil Municipal décide de valider la composition des commissions extra-municipales suivante :

Résultat du vote : A l'unanimité.

Conseil Municipal – Désignation d'un correspondant Défense

Le Conseil Municipal décide de désigner M. Bernard MAUDET comme correspondant Défense

Résultat du vote : A l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Convention de mise à disposition du terrain communal situé derrière « Le 82 Bar » pour y installer une terrasse moyennant le versement d'une redevance de 240€/an (gratuit les 6 premiers mois).

- Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire :

1) Acquisition de matériels sportifs pour la salle de sport des Hairies et équipements pour les vestiaires au montant de 24 745.81€ HT auprès de la société SCLA d'Etelles.

M. FESSELIER fait un point sur l'avancement des travaux. La réception est prévue fin octobre.

Mme Le Maire évoque la dangerosité des arbres très anciens situés autour du terrain de foot.

2) Fixation des tarifs de cantine à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 :

- Tarif enfant d'Etelles (maternelle) : 4,00 €
- Tarif enfant d'Etelles (élémentaire) : 4.06 €
- Tarif enfant hors-Commune (maternelle) : 4,51 €
- Tarif enfant hors-Commune (élémentaire) : 4,57 €
- Tarif adulte : 4,86 €

Mme le Maire précise que les tarifs augmentent de 0.01cts d'euros.

3) Suppression de la régie d'avances « Dispositif Argent de poche »

Tableau n°1

	Membres élus	Désignation membres non-élus
Titulaires	FESSELIER Laurent	ETIENNE Albert
	MAUDET Bernard	RUBIN Didier
	GAUTHIER Danièle	PERRIER Claude
	ROUSSELET Guy	RUBIN Hervé
	POTIER Béatrice	GEORGEAULT Philippe
	BIGNON Alain	TERTRAIS Éric
	PERRIER Rémi	SIMON Claude
	JULLIOT Frédérique	FOUCHET Pierre-Marie
Suppléants		THEBERT Noël

Finances	
élus	non-élus
POTIER Béatrice	
DAVENEL Stéphane	
GAUTHIER Danièle	
SAVATTE Stéphanie	
FESSELIER Laurent	
MAUDET Bernard	
BIGNON Alain	

P : MORICE Marie-christine

Subventions	
élus	non-élus
ROUSSELET Guy	BRETAUDEAU Noël
POTIER Béatrice	
SCHWAB Gilles	
FESSELIER Laurent	
SAVATTE Stéphanie	
JULLIOT Frédérique	

Enfance-Jeunesse	
élus	non-élus
GAUTHIER Danièle	VESCOGNI Éva
RICOU Élodie	BOURDAIS Corinne
SOUVESTRE Mélanie	RUBIN Victoria
CADET Marie-Ghislaine	ROUXEL Pascal
MAUDET Bernard	
FESSELIER Laurent	
GAILLARD Pauline	

VP : GAUTHIER Danièle

Culture et Patrimoine	
élus	non-élus
GAUTHIER Danièle	KERROTRET Gwénola
LOURS Charlotte	LEFEVRE Arnaude
CADET Marie-Ghislaine	BUFFET Christèle
MAUDET Bernard	LACQUEMENT Xavier
JULLIOT Frédérique	

Urbanisme/Développement économique	
élus	non-élus
FESSELIER Laurent	MORLIER Nelly
POTIER Béatrice	BETIN Yves
SCHWAB Gilles	LAMIRE Éric
RICOU Élodie	RUBIN Didier
LEMESLE Jérôme	FESSELIER Sébastien
BARBOT Aurélie	LEGOURD Christian
DAVENEL Élise	
DAVENEL Stéphane	
SAVATTE Stéphanie	
BIGNON Alain	
JULLIOT Frédérique	

VP : FESSELIER Laurent

Communication	
élus	non-élus
SAVATTE Stéphanie	KERROTRET Gwénola
LOURS Charlotte	SPETEBROOT Maurice
LAMBERT Julien	
DAVENEL Stéphane	
GAUTHIER Danièle	
GAILLARD Pauline	

VP : SAVATTE Stéphanie

Bâtiments	
élus	non-élus
FESSELIER Laurent	GRANGER Dominique
LEMESLE Jérôme	ORHANT Christophe
DAVENEL Élise	
SAVATTE Stéphanie	
GÉRARD Patrick	
GAUTHIER Danièle	
PERRIER Rémi	

Animations et Vie Associative	
élus	non-élus
SAVATTE Stéphanie	ROCA Antoine
SOUVESTRE Mélanie	
GÉRARD Patrick	
CATELINE Lionel	
RICOU Élodie	
GAUTHIER Danièle	
FESSELIER Laurent	
DAVENEL Stéphane	
JULLIOT Frédérique	

Environnement	
élus	non-élus
DAVENEL Stéphane	SPETEBROOT Maurice
LOURS Charlotte	MARTIN Myriam
LAMBERT Julien	CHOTARD Daniel
CATELINE Lionel	
SOUVESTRE Mélanie	
BARBOT Aurélie	
BIGNON Alain	

VP : DAVENEL Stéphane

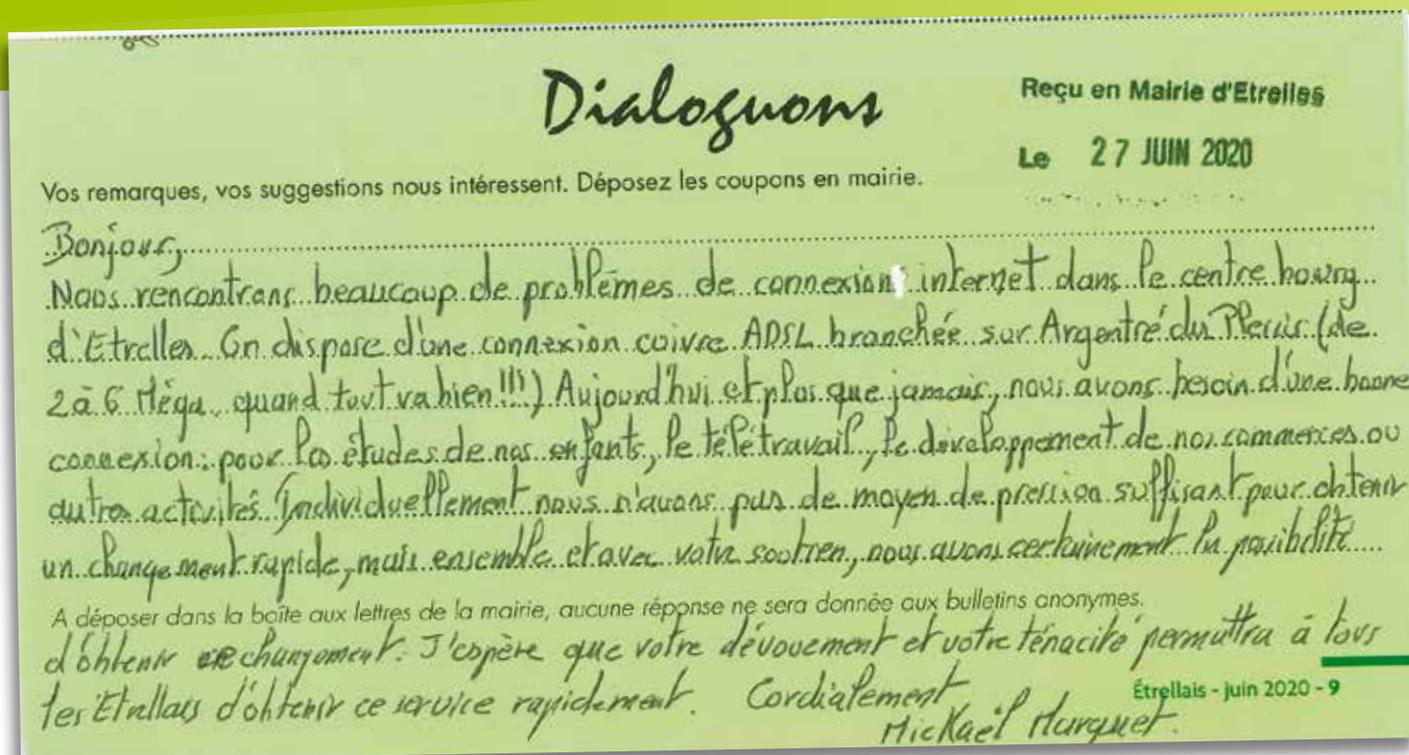
Voirie	
élus	non-élus
DAVENEL Stéphane	LODIEL Gérard
ROUSSELET Guy	WAHL Quentin
GÉRARD Patrick	
DAVENEL Élise	
BARBOT Aurélie	
PERRIER Rémi	

Vie sociale et Intergénération	
élus	non-élus
MAUDET Bernard	SPETEBROOT Maurice
GAUTHIER Danièle	RUBIN Jeanette
CADET Marie-Ghislaine	
JULLIOT Frédérique	

VP : MAUDET Bernard



Vie municipale



Réponse au coupon dialogue ci-dessus

La commune est raccordée par différents nœuds de répartition, mais tous dépendent du même opérateur Orange. Ce dernier a un réseau filaire vieillissant, avec beaucoup de pannes et peu de programmes de renouvellement !

La collectivité participe aux réunions Mégalis Bretagne sur le programme de déploiement de la fibre en Bretagne ; Etreilles fibrée en 2022 - 2023. Tout le monde l'espère.



Dialoguons

NOM - PRÉNOM :

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.

Vie scolaire

École Robert Doisneau

C'est la rentrée !

Excellente année scolaire à tous !

Accueillant des élèves de la Toute Petite Section au CM2, je souhaite que cette école soit un lieu de vie et d'apprentissage où chaque enfant trouve sa place. Bienvenue aux nouvelles familles, de plus en plus nombreuses. Merci pour leur confiance.

La directrice, Céline Fourmont

L'équitation

Le fil conducteur de cette année scolaire sera l'équitation. Différents projets et partenariats, avec notamment le centre équestre de L'Etrier Vitréen, seront ainsi menés autour de ce thème tout au long de l'année.



La culture

Tous nos élèves de la TPS au CM2 assisteront à un spectacle au centre culturel Jacques Duhamel de Vitré.

Informations pratiques

Les horaires : 08h30 - 11h45 puis 13h45 - 16h30

Téléphone : 02 99 96 75 83

Mail : ecole.0352750Z@ac-rennes.fr

Site internet : Vous y trouverez des informations pratiques sur le fonctionnement général de l'école ainsi que sur les projets menés dans les classes.

<http://www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr>

Le sport

Le sport sera à l'honneur de nouveau cette année. Nos élèves du CP au CM2 remettront leurs baskets pour des séances de handball. Ils remettront également leur maillot de bain pour des séances de natation.



A.P.E. Ecole Robert Doisneau

De nouveaux parents dans l'APE pour cette nouvelle année !



Parents, rejoignez-nous pour que cette dynamique continue !!

En raison de la pandémie de covid-19, le VIDE GRENIER 2020, prévu le 11 octobre, a été annulé.

Nous vous donnons, donc, rendez-vous le dimanche 10 Octobre 2021 pour une nouvelle édition !



INFORMATION IMPORTANTE !!!

Pour Noël, nous réitérons les ventes de **sapins naturels** ! Ces ventes sont bien sûr ouvertes à tous ! **Parlez-en autour de vous !!**

Ils sont grands, ils sont beaux, ils tiennent



longtemps et parfument votre maison !!

Très prochainement, vous pourrez passer commandes !

Tous ces événements permettent de contribuer à la vie et à l'animation de l'école au côté de l'équipe pédagogique. Ainsi l'APE a, entre autre,

contribué à l'activité poney de ce premier semestre. Tous les vendredis, les enfants se rendent à l'Etrier Vitréen pour une après-midi équestre. Les enfants adorent !!

Et puis, cette année encore l'école Robert Doisneau et l'école Notre Dame de Lourdes, en partenariat avec le Smictom, renouvellent l'action de **collecte de papiers** dans les containers disposés devant chaque école.

Particuliers, Entreprises...

N'hésitez pas à y déposer :



Journaux, catalogues, magazines, papiers bureautique, etc... **C'est au profit des écoles !**



Pour toutes informations, retrouvez-nous sur notre site internet :

www.ecole-etrelles-ape.fr Ou <https://www.facebook.com/ape.robertdoisneau>

APE Robert Doisneau

L'association propose, à la location, divers matériels pour vos fêtes, réunions ou événements divers : friteuse, percolateurs, crêpière, congélateur. Pour plus d'informations : www.ecole-etrelles-ape.fr/location

École Notre Dame de Lourdes

Surprise de rentrée

Elèves, enseignants, personnel, familles... tout le monde était content de se retrouver pour la rentrée malgré des contraintes sanitaires toujours présentes.



Une surprise attendait les élèves à la rentrée. En effet, «Rockette», une de nos deux poules couvait depuis trois semaines des oeufs fécondés. Un oeuf a éclos la semaine de la rentrée pour le plus grand

émerveillement des élèves !

Structure pédagogique 2020/2021

TPS-PS, PS-MS, MS-GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

De nombreux projets malgré le contexte sanitaire.

Nous avons fait le choix de continuer à programmer des projets, en espérant que le contexte sanitaire permette de les mener à terme. Normalement il y aura cette année : la classe poney pour les CE1, l'Arbre de Noël, le théâtre des CM1 et CM2, une rencontre endurance en octobre, une rencontre UGSEL de secteur, une initiation voile pour les CM...



Un jardin, des cours et une basse-cour !

Tout au long de l'année, sur temps de classe, de récréation ou de garderie, les élèves vont encore pouvoir profiter de notre beau «jardin des 4 saisons», formidable outil d'apprentissage et d'éducation. Et à la cantine, les élèves pourront déguster les tomates, courges, les pommes de terre, les carottes.... du jardin.

Nouveauté cette année : les élèves vont pouvoir voir grandir le poussin de l'école !

Informations pratiques

- Téléphone : 02 99 96 62 19
- Mail : endletrelles@wanadoo.fr
- Blog de l'école : <http://ecole-ndl-etrelles.over-blog.com>

Pour tout renseignement, ne pas hésiter à prendre contact avec le directeur Roland Bertel.

Quelques dates

- **Dimanche 13 décembre 2020** : Arbre de Noël (40^e édition !)
- **Dimanche 18 avril 2021** : Etrell'Rollers (OGEC)

APEL - École Notre Dame de Lourdes - Etrelles

Kermesse de fin d'année

En juin dernier, pour garder l'esprit festif et convivial de la kermesse de fin d'année, malgré le contexte sanitaire, nous avons proposé des repas à emporter, bien appréciés par les familles.

Rentrée

Le mardi 1^{er} septembre, après avoir bien profité des vacances, les élèves ont découvert leur nouvelle classe. Les petites sections avaient déjà pu venir le samedi matin 29 août pour une pré-rentrée avec leurs parents.

La rentrée s'est bien passée pour tout le monde malgré quelques pleurs chez les plus petits.



Tous avaient retrouvé leur plus joli sourire pour les photos de classe fin septembre.

Classe poney

En septembre est programmée la classe poney (3 jours) pour les CE1. C'est un séjour qu'ils apprécient énormément.

L'APEL en a diminué le coût pour les familles en y participant financièrement.

Arbre de Noël

Nous espérons pouvoir fêter tous ensemble le 40^e arbre de Noël de l'école programmé le dimanche 13 décembre.

Vie associative

Club de l'amitié

L'Année 2020 avait bien démarré pour les adhérents du club :

- Le 14 janvier après-midi : rencontre à l'occasion des vœux.
- Un loto a été organisé, les heureux gagnants ont posé pour la photo, suivi de la traditionnelle galette des rois accompagnée d'un verre de pétillant. Les chanceux qui avaient découvert une fève ont été couronnés.

- Le 28 janvier : une nouvelle animation, une séance de scrabble-duplica animée par Jean-Pierre Mounier, qui a fait travailler les méninges pour trouver le bon mot.
- Le 27 février, une marche-tonique avec 12 participants encadrée par Dominique Viel, a débuté par une mise en forme suivie d'un circuit par les chemins piétonniers jusqu'au barrage de la Valière et un retour sur nos pas au bourg d'Etelles .

- Le 11 mars un gai-savoir animé par Claude Canon : 21 équipes de 3 personnes y ont participé pour répondre aux 70 questions de culture générale.

Les autres activités prévues au programme ont été annulées et reportées en 2021.

Pour information une participation de 0,50€ par adhérent nous a été attribuée par le comité de secteur pour le financement de masques.



Vie associative

AJE (Association Jardisport de l'école Notre Dame de Lourdes)

Jardisport - Côté jardin

Même avec le Coronavirus, le jardin pédagogique de l'école Notre Dame de Lourdes a encore été productif ! A la rentrée c'était l'heure de la récolte.

Quelques exemples :

- les CM2 ont récolté les pommes de terre,
- les CE2 ont récupéré des graines de tomates et les ont fait sécher pour les semer en janvier,
- les CE1 ont planté de la salade,

A la cantine, les élèves ont pu déguster des produits du jardin : tomates, pommes de terre, framboises...

Les poules et les poissons se portent également bien. Chaque semaine, une classe en a la charge.

Nouveauté de la rentrée : un oeuf a éclos et un poussin a pointé le bout de son bec !!

Jardisport - Côté sport

La rentrée a commencé «sportivement» avec un «flash mob» regroupant tous les élèves de l'école espacés sur la cour. Des moments importants pour lancer l'année sur les rails de la solidarité et de la coopération !

L'année sera de nouveau sportive pour les élèves de l'école Notre Dame de Lourdes. Une rencontre endurance devrait avoir lieu en octobre. Les CP-CE1-CE2 devraient faire du judo en janvier. Les CM devraient faire de la voile au printemps. Au niveau UGSEL, une rencontre avec les écoles privées du secteur collège d'Argentré du Plessis devrait également avoir lieu.

Nous espérons que les élèves pourront participer au tournoi de foot inter-écoles de l'AS Vitré et le Festival de Basket de Ste Marie Vitré.





KINDERBOOM



Eté 2020

Dans un contexte sanitaire particulier, l'accueil de loisirs a ouvert ses portes du 6 au 31 juillet et du 24 au 28 août. Pour les enfants, retrouver le chemin de l'accueil de loisirs c'était retrouver :

- Les amis (es), pour échanger avec eux, partager des bons moments,
- D'autres adultes que les parents, pour découvrir et apprendre différentes choses.
- L'esprit de collectivité pour partager, jouer, chanter, danser, rire, observer, raconter, bricoler, fabriquer, mener des projets ...
- Le monde extérieur à travers les balades à pied ou à vélo.

Une thématique, pour l'été : Les enfants se sont vus proposer des animations sur le thème des arts : arts visuels, musique, arts de la scène, sculpture, couture ...

- Des grands jeux : le jeu de l'oie, mystère au musée, la mystérieuse île de Derdéron et les 12 travaux d'Astérix et une soirée loto.
- Des stages : les traditionnels mini-camps de l'été ont été remplacés par des stages de 3 jours sans nuitée pouvant accueillir 10 enfants : stage vélo et stage magie.
- Des sorties : afin de limiter au maximum le contact avec des personnes extérieures, les enfants ont pu profiter uniquement de deux sorties : une sortie en juillet, au moulin neuf d'Argentré, au programme : chasse aux trésors, balade, petits jeux, géocaching et une sortie en août à Tropical Parc qui a émerveillé petits et grands.
- Des intervenants : nous avons eu la chance d'accueillir différents intervenants, Aude, animatrice sportive : qui a proposé aux enfants, les ombres chinoises, le théâtre des géants, et le quidditch. Pôline, « DFM studio » professeur de danse, Nicolas « ca2nas » escape game itinérant (pour les 8-12 ans). Dans le cadre de la crise

sanitaire, le CD35 permettait aux structures d'accueillir gratuitement des artistes en juillet et août. Nous avons donc accueilli David chanteur et musicien « Ego le cachalot » pour un spectacle ludique et entraînant et Tania Bracq, chanteuse lyrique pour un atelier musical.

Des projets pour la fin de l'année

- Des projets sportifs, de bricolage et de jardinage, ainsi que des découvertes culturelles sont proposés aux enfants tout au long de l'année.
- Dans le cadre de la semaine bleue, un échange de courriers et de petites vidéos a eu lieu avec les résidents de la maison de retraite afin de maintenir le lien.
- Pour la 2^e année consécutive, les enfants prépareront un spectacle de Noël qu'ils présenteront devant leurs parents le mercredi 16 décembre.
- Pour la 3^e année consécutive, un spectacle de Noël sera offert aux enfants ayant fréquenté l'accueil de loisirs en 2020.

Rappel : L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et sera ouvert pendant les vacances du 19 au 30

novembre et du 21 au 24 décembre (fermé du 28 au 31 décembre). Horaires d'ouverture : 8h30 à 17h30 ; garderie : 7h30 à 8h30 et 17h30 à 18h45.

Informations pratiques :

Adresse : 9 rue Hyacinthe Hévin
35370 ETRELLES (locaux pôle enfance)

Contact : Bérengère FOUGERAIS
06 42 33 89 39
ou al.etrelles@famillesrurales.org

Toutes les informations sur le site internet : <https://sites.google.com/site/site-kinderboom.fr>



Date à retenir :
28 mars 2021 :
braderie enfants
(0-16 ans)



Vie associative

Tacots et Turbos de Stredell

L'association Tacots et Turbos de Stredell, après une année 2019 riche en événements subit comme tout le monde les effets du Covid en 2020.

Bon nombre des manifestations initialement prévues ont été annulées ou le seront. Des occasions perdues de partager avec d'autres clubs ou passionnés autour de nos vieilles mécaniques. Mais ce n'est que partie remise.

Le club a continué malgré tout à se développer et a pu comme toujours compter sur ses généreux sponsors pour l'aider à passer cette période difficile.

Le nombre d'adhérents est maintenant stabilisé autour de 50 membres. Si les visages ne changent pas beaucoup, de nouveaux véhicules ont fait leur apparition, et pas des moindres. Certains sont connus ou l'ont été, Ford Mustang, Mercedes 280 SE... mais d'autres beaucoup moins, TVR, Gemini... quelques motos



anciennes complètent également le parc. Difficile de vous les présenter actuellement, mais dès que nous le pourrons, nous organiserons une nouvelle porte ouverte publique.

Projet TÉLÉTHON « Fil d'Ariane »

Le club s'est également engagé en lien avec le collectif « En Route pour Léo & Co » dans la restauration d'un véhicule ancien au profit du Téléthon. Ce projet nommé « Fil d'Ariane » permettra de dégager des fonds qui seront reversés dans leur intégralité à l'AFM Téléthon. Après avoir fait



appel aux dons par voie de presse, le propriétaire d'une Simca Ariane, sensible à notre démarche, nous a fait don de son véhicule. Celui-ci déjà en cours de restauration requiert des travaux importants de carrosserie. Ces travaux seront effectués dans le cadre du bénévolat par les membres du club. Nous nous sommes donnés comme objectif de la terminer pour une mise en vente au profit du Téléthon 2021. Bien évidemment, si des personnes souhaitent nous rejoindre et nous aider dans ce beau projet, nous étudierons toutes les propositions.

Notre atelier est ouvert tous les samedis matin, n'hésitez pas à nous rendre visite si vous êtes intéressés par le club. (Le Ronceray Etrelles)

Contacts :

Nouvel accès à notre Site :
www.tts.bzh
Email: accueiltts@gmail.com
Tél. 06 32 14 05 94

Bureau TTS :

- Présidence : Thierry PAILLETTE/Franck GUILLOU
- Trésorerie : Cindy THOUIN/Matthieu GUILLET
- Secrétariat/Communication/Membres : Franck GUILLOU/Fabien HUTEAU
- Sorties du club : Didier MESLIF/Jean Luc MAUXION/Remy PELAN/Georges FRIN
- Sponsors : Thierry PAILLETTE/Matthieu GUILLET
- Atelier : Hervé JOUAULT/Jacques PORTANGUEN/Mickael FAURE/Georges FRIN/Fabien HUTEAU/
Jean Luc MAUXION

Anim'Étrelles

Cette année nous n'organiserons pas de St Sylvestre « autrement ». Mais ce n'est que partie remise. Prenez soin de vous.



Football

Saison de Football 2020 / 2021

Après une fin de saison particulière et un arrêt brutal, tous les licenciés avaient hâte de retrouver le chemin des terrains.

Malheureusement, le virus circule toujours et nous devons nous adapter en respectant les consignes sanitaires. Dans ce contexte compliqué, le club tenait à remercier la municipalité pour son accompagnement, son soutien et son aide à la mise en place des protocoles sanitaires.

Le club a remis à l'ensemble des licenciés une gourde personnalisée à l'effigie du club.

Nous aurons la chance de pouvoir disposer de la salle des Hairies et des vestiaires à partir du mois d'octobre. L'éclairage des terrains est déjà fonctionnel depuis la saison dernière.

Les entraînements seniors ont repris début août avec une belle affluence. La compétition a repris le dimanche 30 août pour la coupe de France avec

un exploit contre Janzé qui évolue en R3, soit 2 divisions au-dessus de nous. Malheureusement au deuxième tour nous avons été battus par St Georges-de-Chesné.

L'objectif de cette saison pour les seniors sera de jouer le haut de tableau, pour cela il est indispensable de bien débuter la saison.

Concernant les jeunes, les U11 se démarquent avec deux victoires en finales vaincus lors des tournois d'avant-saison qui se sont déroulés à Torcé et à Val-d'Izé.

Les créneaux d'entraînements restent inchangés :

- Le mardi soir de 17h00 à 18h30 pour les jeunes nés entre 2012 et 2015
- Le mercredi après-midi de 15h00 à 16h30 pour les jeunes nés entre 2008 et 2011 ainsi que le vendredi soir de 18h à 19h.

Pour le foot à 11 nous sommes en groupement avec Erbrée-Mondevert,

St Germain-du-Pinel, Bréal-sous-Vitré et Le Pertre Brielles. Les entraînements ont lieu :

- Le mercredi soir de 17h30 à 19h00 et le vendredi de 18h15 à 19h15 à Etreilles pour les jeunes nés en 2007
- Le mercredi soir de 17h15 à 18h45 et le vendredi de 19h15 à 20h30 à Mondevert pour les jeunes nés entre 2004 et 2006

Il est toujours possible de prendre une licence et tous les renseignements sont sur le site du club à l'adresse suivante : <https://etrellesfootball.footeo.com/page/inscriptions-2020-2021.html>

Le club recherche des bénévoles pour l'encadrement des différentes équipes, le bureau, l'arbitrage, les manifestations... N'hésitez pas à vous faire connaître.

Le club propose aux personnes intéressées une formation pour devenir arbitre officiel. Avis aux amateurs.

Bonne saison à tous.
Sportivement,
Franck.



Vie associative

Etrel'Form

C'est la rentrée pour Etrel'form, après une pause forcée, Covid oblige.

L'équipe de bénévoles est heureuse de vous annoncer la reprise des cours depuis le 15 septembre 2020.

Le mardi de 11h à 12h pour la gym douce avec un changement d'animateur pour cette année, Nicolas de l'association «Pêle mèle» de la Guerche-de-bretagne remplace Laëtitia.

Le mercredi de 19h30 à 20h30, Cardio fitness assuré par Christopher et de 20h30 à 21h30 renforcement musculaire assuré par Laëtitia.

La reprise se passe dans un contexte particulier avec le port du masque, les gestes barrières que nous devons tous respecter pour espérer que les choses reviennent rapidement à la normale et que nous puissions pratiquer notre sport dans de meilleures conditions.

Les inscriptions se font lors des cours.

Bonne reprise à tous

Sportivement

LE BUREAU

Renseignements :

06 10 29 35 54 / 06 40 60 53 35

ETRELL'FORM
VOUS PROPOSE

Séances découverte gratuites les 15, 16, 22 et 23 septembre 2020

le mardi de 11 h à 12 h
Gym douce

le mercredi de 19h30 à 20h30
Cardio fitness

le mercredi de 20h30 à 21h30
Renforcement Musculaire

ETRELL'FORM
Salle des Sports à ETRELLES
Renseignements (Inscriptions lors des cours) :
06 10 29 35 54 ou 06 40 60 53 35



Rando - Étreilles

Malgré le contexte difficile, notre association a pu vivre quelques bons et grands moments depuis le mois de juin.

Tout d'abord, le 9 juillet, un bon petit groupe s'est rendu à Dinard pour une randonnée de 17 kms sur le GR34 et quelques longueurs de longe côte. Une superbe journée !

Le 13 juillet, le marathon de la marche (42 kms) de Fougères à Etreilles par la nouvelle voie verte a été une belle aventure et une belle victoire pour les 12 participants.

Le 4 août, 18 randonneurs ont parcouru 25 kms sur le chemin des loups à Argentré du Plessis avec un départ et une arrivée à Etreilles.

Le 18 août, nous avons été nombreux à prendre le bus pour nous rendre au marché de la Guerche de Bretagne. Nous sommes revenus à pied par la voie verte sous un beau soleil.

Le 27 août, quelques randonneurs ont bravé la pluie pour une rando semi-nocturne au barrage de la Cantache.

D'autres projets sont en cours pour le reste de l'année. Et bien sûr, nos marches quotidiennes ont toujours lieu. Les horaires restent identiques à ceux indiqués dans le dernier étrelais.

Vous pouvez venir nous rejoindre à n'importe quel moment, vous serez les bienvenus. **Pour information, l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'association aura lieu le 21 janvier 2021 à la salle des mariages.**

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au :

02 99 96 78 56 (Lionel Cateline - animateur),
au 07 89 54 24 47 (Marie-Brigitte Petit - secrétaire)
ou au 07 82 35 16 62 (Marie-Claude Toubon - trésorière)



Couleurs d'automne

